



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11 / 09 / 2024

Dossier complet le : 19 / 09 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8163

1 Intitulé du projet

Création d'une retenue d'eau pour l'irrigation de cultures spécialisées et semencières

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL Frogerie

Raison sociale

EARL

N° SIRET

3 2 2 1 0 8 3 5 8 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

EARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Grassineau

Romain

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16 C: projet hydraulique agricole y compris projet d'irrigation et de drainage de terres - Prélèvement en ZRE	16 a Projet > 100 ha irrigués: Non Concerné 16 b Zone Humide: Non Concerné 16 c Prélèvement > 8m³/h en ZRE : Concerné Le volume sera inclue dans le PAR de l'OUGC (EPMP) Projet soumis à déclaration en application du code de l'environnement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet est présenté dans le cadre de la création d'une réserve en eau agricole

L'opération consiste à effectuer des affouillements et exhaussements pour créer une retenue colinéaire.
Le volume d'eau de remplissage sera assuré pendant la période hivernale, par pompage en cours d'eau.

Un réseau d'irrigation composé de canalisations de distribution et une station de pompage seront également mis en place en parallèle de la création de la retenue.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'irrigation s'intègre dans un projet global de l'exploitation qui souhaite maintenir et développer les cultures spécifiques et semencières.

L'installation d'un jeune sur l'exploitation motive le projet.

La création de la réserve hivernale permettra la contractualisation de nouvelles cultures et sécurisera un rendement minimum.

L'évolution du climat pousse également l'exploitation à réfléchir aux méthodes culturale et l'amélioration des sols pour une meilleure efficacité de l'eau apportée par l'irrigation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La retenue sera entièrement déconnectée du milieu naturel en période d'étiage. Les travaux comprennent donc les créations de l'ensemble des aménagements nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci.

- Décapage et stockage temporaire de la terre végétale pour régalage des parements en fin de travaux.-
- Confection des tranchées d'encrage assurant l'étanchéité de l'ouvrage
- Extraction et mise en place de l'argile pour la confection de la digue
- Compactage (technique dite "pied de mouton") des matériaux constitutifs de la réserve
- Nivellement du fond de la réserve et des talus
- Mise en place des aménagements nécessaires à la déconnexion et à la sécurité suivant la réglementation en vigueur. (Fossé de contournement, sur-verse et vidange)
- Construction du local technique.
- Excavation/comblement de tranchées pour la mise en place du réseau enterré.

Pour la prise d'eau sur le cours d'eau, un piège à eau sera créé de façon à ne pas prélever directement dans le lit mineur du cours d'eau.

Durant la phase travaux, des panneaux seront installés de façon à interdire l'accès au chantier. Le stockage et l'entretien des engins de chantier sera fait au siège d'exploitation. Les déchets, si il y en a, seront traités par le terrassier, conformément à la réglementation.

Le calendrier des travaux sera défini comme suit:

- Début octobre commencement des travaux
- Mi-novembre - fin des travaux
- Mi novembre, mise en eau progressive de l'ouvrage

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Observation et surveillance de routine

- Transcription des informations
- Suivi approfondi lors de la première mise en eau
- Entretien courant annuel de la réserve, des parements et alentours
- Maîtrise des prélèvements au moment du remplissage
- Pompage durant la campagne d'irrigation
- Il n'est pas prévu de démantèlement

Dans l'hypothèse d'une cessation d'activité ne nécessitant plus le recours à l'irrigation à partir de la retenue projet, l'ouvrage sera supprimé. L'effacement de l'étang consistera à régalier le volume des digues constituées de matériaux naturels dans la partie creuse de la retenue.

L'ouvrage étant créé en équilibre déblai / remblai, les matériaux seront en quantité suffisante pour remettre le terrain en état.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

Une déclaration ou permis d'aménager sera déposée au titre du code de l'urbanisme.

Les études techniques permettront de déterminer précisément la superficie du projet en fonction du volume visé et donc la procédure à appliquer dans le cadre des travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie en eau approximative du projet	13 000m²
Volume approximatif de stockage d'eau*	45 000m³
Longueur de digue totale*	500 m
Longueur de canalisation de relevage (PE diam 140)	100m
Longueur du réseau de distribution (PVC diam 140)	1500m
Linéaire de haie planté	250m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zonage A du PLU de la commune d'Aubigny les Clouzeaux

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

I Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se trouve à plus de 4 km d'une ZNIEFF de type 2: Zone de Bois et Bocage à l'Est de la Roche sur Yon:52005759
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Investigation zone humide a été effectuée, aucune zone humide n'est présente dans l'emprise du projet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet fait parti intégrante de la ZRE du Lay. L'Etablissement public du Marais de Poitevin est OUGC sur secteur. Après consultation de l'attributaire de débit, du volume est disponible sur le bassin versant.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se trouve à plus de 15 km d'un site NATURA 2000 FR5200659 Marais Poitevin
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Un prélèvement en coeurs d'eau sera effectué pour le remplissage de la retenue. L'attributaire de débit confirme la disponibilité de volume sur ce bassin versant.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La retenue sera entièrement déconnectée du milieu naturel. l'analyse des argiles du site permettront de justifier l'étanchéité de l'ouvrage
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'ouvrage sera réalisé à l'équilibre déblai/remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet tiendra compte des éléments naturels environnant. Les travaux seront uniquement effectués avec des matériaux issues du site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	aucun corridor écologique (haie, arbre, mare...) ne seront supprimé dans le cadre du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 15 km
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet sera réalisé sur des parcelles agricoles cultivées par l'EARL.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Risque sismique : 3 - modérée potentiel radon : fort retrait-gonflement des sols argileux : aléa moyen risque météorologique: Faible Mouvement de terrain: Aucun
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant la phase travaux, le chargement du matériels pourra entrainer une circulation supérieur à la normal. Néanmoins les arrivés et départs d'engins se feront depuis la parcelle concernée par le projet
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant la phase travaux les engins entraineront une source de bruit plus importante. Les travaux seront poctuels (1.5 mois), en période diurnes et durant les jours et heures ouvrables.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les comptages de digues au "pied de mouton" créra des vibrations négligeable durant la phase travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux se dérouleront uniquement en phase diurne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Lors de vidane d'urgence le plan d'eau sera sucesptible d'effectuer un rejet d'eau. Des vidanges pourront être effectuées, soit pour la maintenance, soit pour la sécurité. Ces opérations seront déclarés aux services DDTM
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le rejet de la vanne de vidange sera dirigé vers le milieu néanmoins des filtres seront mis en place afin d'éviter tout colmatage du cours d'eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne situe pas en zone de présomption archéologique. Une consultation a été effectuée auprès de la DRAC
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet se superposera à une parcelle aujourd'hui cultivée par l'EARL Frogerie. Toutefois l'irrigation permettra le maintien et le développement de l'activité agricole sur le secteur

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des services DDTM aucun projet de plan d'eau n'est en cours dans le secteur. L'EARL ne possède pas non plus d'autres projets de création de bâtiment ou autres.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est crée sur des parcelles agricoles et le prélèvement reste le norme de débit et de volume prélevable.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Ce projet visera à n'impacter aucune zone humide, aucune hale ou boisement ne sera supprimé. Le prélèvement d'eau est cohérent avec les capacités du milieu. Après consultation de l'attributaire de débit, du volume est disponible sur le bassin versant. De plus une haie sera implantée une fois les travaux terminé afin d'améliorer l'insertion paysagère du site.

Le projet ne sera pas soumis aux classes barrages (rubrique 3.2.5.0 du Code de l'environnement).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis, le projet ne devrait pas être soumis à évaluation environnementale.
Aucune zone humide ne sera impactée. Aucun abattage d'arbre n'est prévu.
Le volume d'eau sera délivré par l'Etablissement Public du Marais Poitevin.
Des volume d'eau sont toujours disponible sur le bassin de l'Yon
Le dossier d'incidence démontrera la compatibilité avec le SDAGE et le SAGE.
Le site projet a fait l'objet d'une visite des services de la DDTM.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i. Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Grassineau

Prénom Romain

Qualité du signataire Gérant de l'EARL

À Aubigny

Fait le 1 / 1 / 0 / 9 / 2 / 4



Signature du (des) demandeur(s)